

N°23

NOVEMBRE 2022

04 71 40 72 09
contact@pays-salers.fr
www.pays-salers.fr



Le Magazine

RENCONTRE
AVEC PIERRE MENNESSON

ÉCONOMIE

HABITAT

BUDGET 2022

ASSAINISSEMENT
GÉMAPI



S O M M A I R E



PAGE 04 - INTERVIEW

Rencontre avec Pierre MENNESSON

PAGE 06 - LA VIE DE LA CCPS

Le bureau communautaire
Relance et transition écologique



PAGE 08 - COMMUNICATION

Site internet
Charte graphique

PAGE 10 - SPORT

Stade du Moulin à Vent



PAGE 11 - ÉCONOMIE

Attractivité
Accompagnement

PAGE 14 - HABITAT

Amélioration de l'habitat



PAGE 16 - BUDGET

Recettes et dépenses 2022

PAGE 18 - TOURISME

Onirika
Longayroux



PAGE 20 - CULTURE

Programmation culturelle

PAGE 22 - SERVICES

Petites Villes de Demain
Convention Territoriale Globale



PAGE 26 - ENVIRONNEMENT

Assainissement
GEMAPI
Gestion des déchets

LE MAGAZINE de la
Communauté de Communes du Pays de Salers

Directeur de la publication :

Pierre MENNESSON

Rédacteur en chef :

Audrey BORNE

Communauté de communes du Pays de Salers

3, place du Château - 15140 SALERS

tél: 04 71 40 72 09

mail: contact@pays-salers.fr

www.pays-salers.fr

Rédaction, conception - réalisation - illustrations :

Audrey BORNE

Impression : Imprimerie Champagnac

Tirage : 4 300 exemplaires

N°ISSN : 1969-153x

Document imprimé avec des encres végétales sur papier provenant de forêts gérées durablement

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE SALERS



PIERRE MENESSON

Président de la Communauté de communes du Pays de Salers
Maire de Le Fau

Le changement dans la continuité ...

Comme vous le découvrez dans cette nouvelle forme du magazine, la Communauté de communes s'est récemment dotée d'une nouvelle identité visuelle avec pour objectif d'être facilement identifiée et de mettre en avant les valeurs de notre territoire afin de poursuivre notre développement et accroître notre attractivité.

Pour relever ce défi d'attractivité et plus précisément nous permettre d'attirer de nouvelles populations avec notamment de jeunes actifs, des enfants pour nos écoles et des porteurs de projets économiques pour créer de l'emploi, le Pays de Salers œuvre depuis de nombreuses années en édifant des équipements publics, touristiques et économiques, en participant activement à offrir des solutions de déplacement à ses

habitants (transports scolaires) et en soutenant régulièrement diverses actions (culturelles, sportives).

Dans notre contexte territorial, il est essentiel de poursuivre le développement des services à la population de proximité. Nous soutiendrons donc les initiatives qui iront dans ce sens avec l'aide de nombreux partenaires (État, Région et Département).

Enfin, je n'oublie pas le volet environnemental pour lequel nous devons être à la hauteur des enjeux. En effet, la gestion des déchets, celle de l'eau ou de l'assainissement seront à l'avenir des sujets sur lesquels nous devons réfléchir ensemble pour une réponse concertée et adaptée à notre beau territoire.

NOS 27 COMMUNES

Ally - Anglards de Salers - Barriac les Bosquets - Besse - Brageac - Chaussezac - Escorailles - Fontanges - Freix Anglards - Le Falgoux - Le Fau - Girgols - Pleaux - Saint Bonnet de Salers - Saint Cernin - Saint Chamant - Saint Cirgues de Malbert - Saint Illide - Saint Martin Cantalès - Saint Martin Valmeroux - Saint Paul de Salers - Saint Projet de Salers - Saint Vincent de Salers - Sainte Eulalie - Salers - Tournemire - Le Vaultmier

PIERRE MENNESSON
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



PIERRE MENNESSON A ÉTÉ ÉLU
PRÉSIDENT DU PAYS DE SALERS EN 2021.
IL SE CONFIE SUR SA VISION DU TERRITOIRE
ET LES PROJETS QUI LUI TIENNENT À COEUR.

Le Pays de Salers compte 27 communes, est-ce un challenge de présider un si grand territoire ?

Je trouve passionnant de présider un territoire aussi vaste avec 26 collègues maires de communes plus ou moins importantes avec chacun une vision différente de la gestion de leur territoire, avec des problématiques particulières à chacun.

Présider une Communauté de communes, c'est avant tout préserver l'esprit communautaire afin que chacun trouve un sens commun à s'unir pour développer l'ensemble du territoire.

Justement quelles sont votre vision et votre ambition pour ce territoire ?

Comme je l'indiquais précédemment, c'est préserver l'esprit communautaire, qu'au sein de notre Pays de Salers, les plus petites communes puissent bénéficier de réalisations, de projets à vocation communautaire qu'elles ne pourraient élaborer et financer seules.

Je souhaite que notre territoire soit très attractif, en cela je vais poursuivre l'action déjà menée par mon prédécesseur Bruno FAURE.

Quels sont les autres projets que vous souhaitez mener à bien ?

Continuer à favoriser l'accueil de nouvelles entreprises mais aussi installer de nouvelles familles sur notre territoire et les fixer en menant une politique « d'habitat tremplin » qui leur permettrait de mener à bien dans le temps un projet plus personnel.

Pour fixer ces nouvelles familles dans notre milieu rural, il me paraît indispensable de pouvoir offrir et développer des services de qualité à la population (garde de jeunes enfants, animations sportives et culturelles, etc...).

Existe-t-il une touche Pierre Mennesson dans la manière dont vous présidez le Pays de Salers ?

Je ne sais pas s'il y a une touche Pierre MENNESSON dans la manière de présider, mais comme vous le savez, c'est une première expérience d'élu pour moi et je souhaite faire participer et travailler les commissions avec à leur tête un vice-président pour élaborer les projets, les besoins de notre territoire. Je souhaite vraiment que les projets proviennent du travail de ces commissions.

Est-ce cela la touche MENNESSON ? Ce sera à mes collègues de répondre à cette question mais je pense affirmer que je suis à l'écoute de l'ensemble des élus communautaires.

Qui êtes-vous en quelques mots ?

Je suis un cantalien d'adoption, qui n'avait pas prévu en m'installant au Fau de devenir un élu de la République et encore moins de présider une Communauté de communes. Un concours de circonstances a favorisé ce nouveau statut.

Les rouages administratifs ne sont pas une découverte pour moi après une carrière de directeur territorial au sein de différentes collectivités.

Un dernier mot ?

Participer au développement économique de notre territoire rural, accueillir de nouvelles familles dans cet environnement somptueux tout en préservant le cadre de vie exceptionnel qu'offre le Cantal. Ce sont les objectifs que nous partageons avec Lionel BOURGEOIS nouveau directeur général des services du Pays de Salers.



VOTRE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau communautaire examine les propositions faites en commissions et met en œuvre les décisions. Il se réunit en moyenne une fois par mois.



Pierre MENNESSON
Président

Culture - Finances
Agents référents : Audrey BORNE et Lionel BOURGEOIS



Marc SEPCHAT
1er vice président

Economie - Accueil de nouvelles populations
Agent référent : Kévin VIMONT



François DESCOEUR
2ème vice président

Urbanisme - Habitat
Agents référents : Justine CHAMPALOUX et Kévin VIMONT



André DUJOLS
3ème vice président

Services - Santé
Agents référents : Audrey BORNE, Justine CHAMPALOUX et Cécile RIGALL



Jean-Noël PARRA
4ème vice président

Assainissement - GEMAPI - Environnement - Transition écologique
Agents référents : Samuel BARNABÉ et Stéphanie JUILLARD



Jean-Louis FAURE
5ème vice président

Tourisme
Agent référent : Cécile RIGALL



Patrice FALIÈS
6ème vice président

Culture - Patrimoine Sport - Jeunesse
Agent référent : Audrey BORNE



Jean-Yves BONY
Membre du bureau

Assainissement - GEMAPI - Environnement - Transition écologique
Agents référents : Samuel BARNABÉ et Stéphanie JUILLARD



Régine BREUIL
Membre du bureau

Services - Santé
Agents référents : Audrey BORNE, Justine CHAMPALOUX et Cécile RIGALL



Louis CHAMBON
Membre du bureau

Assainissement - GEMAPI - Environnement - Transition écologique
Agents référents : Samuel BARNABÉ et Stéphanie JUILLARD



Jean-Pierre CINQUALBRES
Membre du bureau

Urbanisme - Habitat
Agents référents : Justine CHAMPALOUX et Kévin VIMONT



Jean-Marc DELBOS
Membre du bureau

Economie - Accueil de nouvelles populations
Agent référent : Kévin VIMONT



Jean-Marie FABRE
Membre du bureau

Assainissement - GEMAPI - Environnement - Transition écologique
Agents référents : Samuel BARNABÉ et Stéphanie JUILLARD



Martine PANI
Membre du bureau

Tourisme
Agent référent : Cécile RIGALL

**1 PRÉSIDENT, 6 VICE-PRÉSIDENTS,
7 MEMBRES DU BUREAU,
CHARGÉS DE COMMISSIONS
DE TRAVAIL CONSULTATIVES**



Ces commissions sont composées d'élus représentants les 27 communes. Elles sont chargées d'étudier et de préparer les décisions du conseil communautaire. Elles n'ont aucun pouvoir de décision. La Communauté de communes, présidée par Pierre MENNESSON, s'appuie sur le travail de ces 6 commissions :

- ÉCONOMIE - ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS
- URBANISME - HABITAT
- CULTURE, PATRIMOINE, SPORT ET JEUNESSE
- SERVICES - SANTÉ
- ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- TOURISME



LE PAYS DE SALERS

RELANCE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologiques, démographiques, numériques et économiques dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau contrat d'engagement : le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Le CRTE c'est quoi ?

Le CRTE constitue le nouveau dispositif contractuel de financement. Il place la relance économique et la transition écologique en axes transversaux. Chaque action du CRTE doit ainsi respecter les orientations de l'État sur la transition écologique et les obligations réglementaires à l'échelle du SCOT Haut Cantal Dordogne.

Les signataires

Les CRTE sont conclus entre les signataires « socle » : l'État, représenté par le Préfet du Cantal Laurent BUCHAILLAT, et le porteur du contrat, à savoir la Communauté de communes du Pays de Salers représentée par son Président Pierre MENNESSON.

Pour quoi faire ?

Plus qu'un dispositif contractuel permettant simplement de mobiliser des financements, le CRTE doit être considéré comme un outil permettant d'engager le territoire et ses acteurs dans une démarche de transition écologique.

Pour qui ?

Le CRTE Haut Cantal Dordogne comprend les périmètres des 4 EPCI suivants : le Pays Gentiane, le Pays de Mauriac, Sumène Artense et le Pays de Salers. Le CRTE HCD représente 71 communes pour près de 30 000 habitants. Le SCOT HCD en assure l'animation.



**POUR
2022 - 2023
LE CRTE
INTÈGRE 4
ACTIONS DANS
LESQUELLES
S'EST
ENGAGÉ LA
COLLECTIVITÉ :**

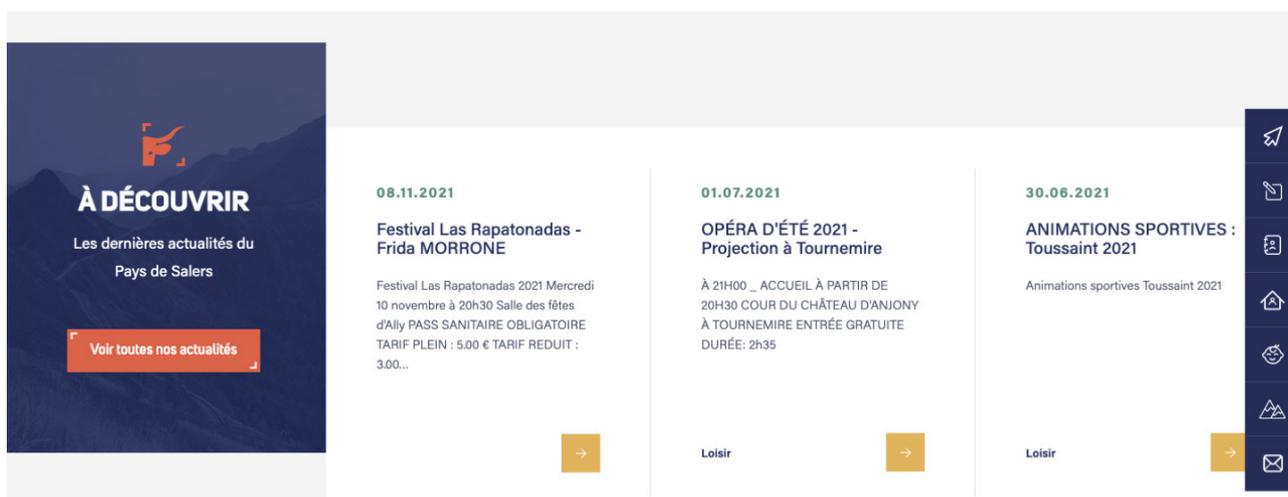
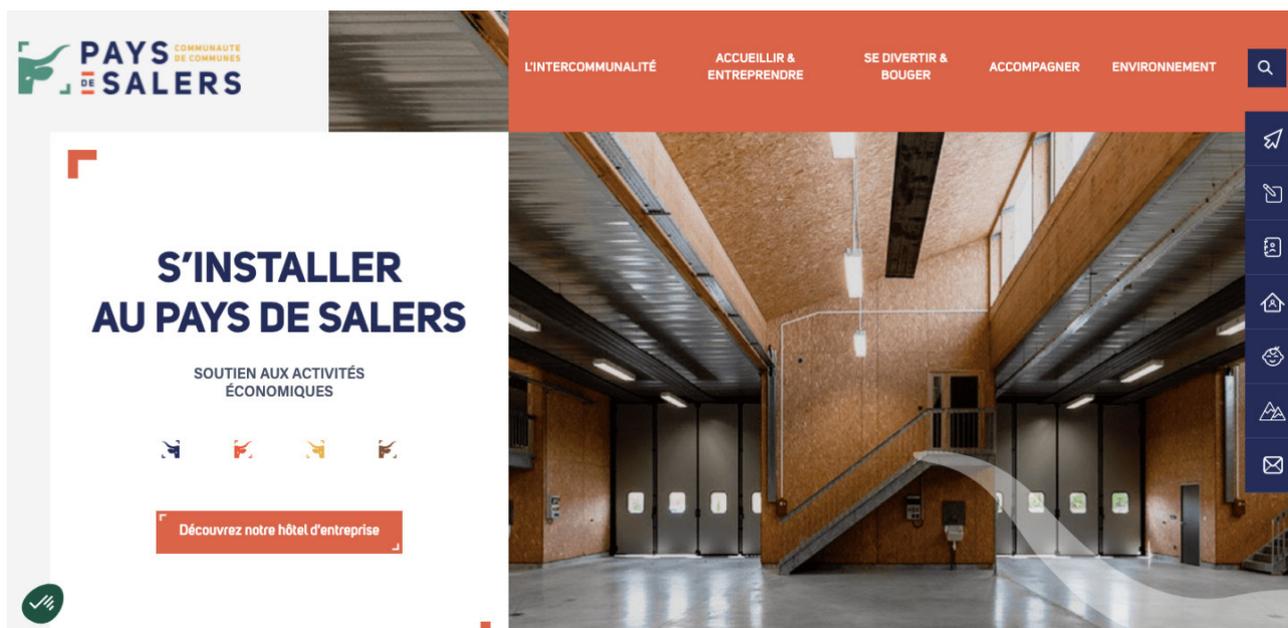
- La transformation d'un bâtiment existant en micro-crèche à St Martin Valmeuroux
- La construction d'une micro-crèche à St Cernin
- Un projet de logements tremplin à l'échelle du Pays de Salers
- La création d'une réserve d'eau pour abreuvement et réserve incendie à Pleaux



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*





UN NOUVEAU SITE INTERNET

Dans la continuité de la refonte de la charte graphique il était évident de revoir totalement le site internet de la CCPS pour le rendre plus ergonomique, pratique et intuitif.

La totalité de l'arborescence a été repensée et orientée vers la promotion du territoire. L'**actualité** est au coeur du site, ainsi que la **valorisation** du territoire, la **promotion économique** et les **actions de terrain** (projets) qui se devaient d'avoir une place importante dans cette nouvelle version.

◇ Un **accès rapide** aux rubriques importantes comme la Taxe de Séjour, la carte

interactive du territoire, le paiement en ligne ou les publications sont facilités.

◇ Proposer une **ergonomie dynamique, moderne et attrayante**. En s'appuyant sur des standards de navigation l'*agence DBM* a agrémenté ce nouveau site internet par des éléments modernes et différenciants, en laissant une place importante aux visuels, permettant ainsi d'optimiser **l'expérience des utilisateurs**.

◇ Ce site **moderne** et dans la **tendance actuelle**, centre l'information sur nos missions, épure le contenu et la présentation pour optimiser la **compréhension**.

LE PAYS DE SALERS SE DOTE D'UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE



L'un des objectifs fondamentaux de la communication institutionnelle est d'assurer son **identification** quel que soit le support de diffusion utilisé, tout en recherchant une **cohérence** globale. Depuis sa création en 2004, la CCPS est en **perpétuel développement**. Pour accompagner son évolution, il était devenu essentiel de repenser son identité vers un positionnement **plus contemporain** pour gagner en **attractivité** et en **visibilité**.

Le logo

Au cœur de la recherche, notre demande a été de conserver une cohérence et un lien avec l'ancien logo. La **vache**, symbole fort de notre territoire a été réinterprétée de façon plus contemporaine. Les coins eux, évoquent la prise de vue photographique, le cadrage, le focus.

La palette de couleurs

Les couleurs thématiques (vert, bleu, rouge) ont été conservées mais redéfinies dans une palette plus contemporaine et esthétique. Chaque couleur symbolise une composante essentielle de la Communauté de communes.



Bleu Profond
Eau, les lacs, les rivières

Vert Sauge
La nature, les montagnes

Orange Capucine
Économie, Urbanisme

Jaune Amande
Le Patrimoine

Marron Tournelle
La terre, l'élevage

La signature

Elle incarne la personnalité de notre institution, son **positionnement**, sa **promesse**. Elle tient une place de choix dans la stratégie de communication et participe à construire **la notoriété et l'image du territoire**.

- **Fédérer** : rassembler les 27 communes et les faire avancer ensemble
- **Dynamiser** : favoriser le développement écono-

mique, accompagner les projets innovants, soutenir les initiatives locales et promouvoir le tourisme.

- **Valoriser** : mettre en avant le territoire, son patrimoine et ses savoir-faire.

Exemples d'utilisation

Papeterie : tête de lettre, carte de correspondance, cartes de visite, signature e-mail ...

Edition : le magazine, le chéquier de réductions, rapports, présentation ...

Évènements : panneaux, banderoles, voile, affiches, flyers, brochures, goodies ...

Le fonctionnement

Le service communication a travaillé avec l'agence Fox & Frog (à Salers), retenue pour cette mission qui s'est associée avec Osmose (imprimeur et agence de communication) à Aurillac.

Variante Office de Tourisme

C'est tout naturellement que l'Office de Tourisme s'est inscrit dans cette **dynamique**. Un logo commun avec une déclinaison personnalisée pour l'OT permet de véhiculer une image de «**destination**».





Vendredi 06 août 2021, l'inauguration organisée par la Communauté de communes du Pays de Salers, la commune de St Cernin et le Racing club St Cernin fût l'occasion d'accueillir le premier match amical de la saison du Stade Aurillacois l'opposant au Sporting Union Ageçais. En présence de Charbel ABOUD sous-préfet d'Aurillac, Vincent DESCOEUR député, Bernard DELCROS sénateur, Bruno FAURE président du Conseil départemental, Pierre MENNESSON président de la Communauté de communes du Pays de Salers, André DU-JOLS maire de St Cernin, les présidents Philippe LAFON et Pierre CHAUVET du RCSC, les fondateurs du club et partenaires ... ont dévoilé la plaque inaugurale.

UN STADE TOUT NEUF POUR LE PAYS DE SALERS

Commencé au printemps 2019 avec la démolition des anciens vestiaires, tribunes et préfa, le projet s'est poursuivi par la réalisation d'un tout nouvel équipement. Les travaux ayant pris du retard en raison de la crise sanitaire, ils se sont terminés en décembre 2020.

La structure

Une réalisation d'une superficie de 800m², plus spacieuse, plus conviviale, plus pratique pouvant accueillir différents publics afin de répondre aux standards actuels, notamment en terme de sécurité :

- douches et vestiaires fonctionnels
- tribunes pouvant recevoir 350 personnes
- espace de vie destiné à accueillir réception et réunion pour une capacité de 200 personnes.
- cuisine semi professionnelle
- salle de réunion pour 40 personnes

Pour ces travaux d'envergure, le chantier a été découpé en 14 lots, confiés à des entreprises cantaliennes.

Une gestion partagée

La Communauté de communes du Pays de Salers, propriétaire des installations mettra gratuitement à disposition de la Mairie de St Cernin les bâtiments. Une convention sera bientôt signée entre les deux structures afin de permettre à la commune d'assurer la gestion et l'entretien des locaux.

Un projet durable

La Communauté de communes souhaitait un équipement aux normes et moderne. Ce bâtiment, répondant notamment aux nouvelles normes d'économies d'énergie, apportera un plus grand confort, une meilleure capacité d'accueil et devrait permettre au club de se développer sportivement.

De quoi améliorer le cadre de vie et donner encore plus d'ambitions au RC St Cernin.

LE PROJET EN CHIFFRES

Communauté de communes du Pays de Salers :
801 824.94 €

Etat (DETR) :
375 311.00 €

FEADER :
248 864.06 €

Conseil départemental :
183 000.00 €

Etat (DSIL) :
70 000.00 €



L'opération «Construction d'un complexe sportif à St Cernin» est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : l'Europe investit dans les zones rurales.

LE PAYS DE SALERS EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1557 ENTREPRISES

- ▶ Industrie : 4.40 %
- ▶ Construction : 8.50 %
- ▶ Agriculture : 9.00 %
- ▶ Commerce : 35.30 %
- ▶ Services : 42.80 %
- ▶ Taux de chômage : 6.10 %
(FRANCE : 9.10 %)

Source INSEE

Le développement et la promotion de l'activité économique font partie des objectifs permanents de la CCPS et s'inscrivent dans les enjeux stratégiques du projet de territoire. Les zones d'activités économiques communautaires, l'accompagnement des entrepreneurs et l'accueil de porteurs de projets sont les principales mesures au service de cette politique.



LA CCPS ET SES 4 ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Compétente sur le développement économique, la CCPS élabore en permanence un important programme d'investissement. Elle entend favoriser toutes les initiatives de son territoire pouvant déboucher sur l'installation et le développement d'activités économiques.

DEUX ZA COMPLÈTES

Les Zones d'Activités de **St Martin Valme-roux et de St Cernin**, respectivement 17 000 m² et 10 000 m² ne possèdent plus de foncier disponible. A elles deux, ce sont 212 emplois créés ou maintenus dans les domaines de l'industrie, de l'artisanat, du commerce ou du service.

L'ESPACE D'ACTIVITÉS 360°

Si au départ, la **zone d'activités des 4 routes** de Salers comptait 100 hectares de foncier disponible, aujourd'hui il **reste 4 hectares** à commercialiser à **8.00 € HT le m²**.

Après la Brasserie 360°, l'unité de méthanisation, les bâtiments techniques, la

déchèterie, l'Hôtel d'entreprises ; 2 autres terrains sont vendus à :

- MCR Roumieux : construction de réseaux électriques et de télécommunications
- Cabinet médical : activité de dermatologie et infirmière

Sur les 40 000 m² restants, 30 000 m² sont déjà réservés à des fins de développement d'entreprises locales et de réserve foncière pour la collectivité.

ZA DE PLEAUX

Au total, sur les 26 400 m² aménagés, il reste **4 514 m² de foncier disponible à 2.50 € HT**.

NOS OBJECTIFS



- ▶ Développer l'attractivité économique du territoire
- ▶ Accueillir de nouvelles activités
- ▶ Contribuer au développement d'activités existantes
- ▶ Créer de nouveaux emplois

CONTACT

Communauté de communes
du Pays de Salers
Kévin VIMONT

k.vimont@pays-salers.fr - 04 71 40 72 09

PORTEURS DE PROJETS

LA CCPS VOUS ACCOMPAGNE

Si vous êtes à la recherche d'une entreprise à reprendre, d'un terrain, d'un emploi, d'un logement, la CCPS est là pour aider, pour faciliter vos recherches et vous mettre en relation avec les partenaires adéquats.



01

J'AI UN PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE

Et je cherche



Un accompagnement technique ?



Une subvention ?



Des locaux ?



Un terrain ?

JE SUIS CHEF D'ENTREPRISE



Et j'ai un projet de développement ?

02

JE PRENDS CONTACT ET JE SUIS ORIENTÉ

Vers le service développement économique de la Communauté de communes pour une prise de rendez-vous

CONTACT

k.vimont@pays-salers.fr
04 71 40 72 09

03

1ER RENDEZ-VOUS

Avec un agent du service développement économique de la CCPS

04

COORDINATION AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Service développement économique

PARTENAIRES

**Communes / Département / Région
Chambres Consulaires / Pôle Emploi**

05

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT

Régulier personnalisé en lien avec les différents partenaires par le service développement économique

AIDES FINANCIÈRES



► La CCPS accompagne les entreprises

Elle soutient de manière concrète les projets des entreprises et leur accorde des aides : soutien à l'investissement immobilier, aide à la création, soutien aux entreprises artisanales et commerciales, participation aux frais d'installation.



► Prêt à taux «0»

Initiative Cantal intervient auprès des jeunes entreprises en phase de création, reprise ou développement. Le but : bénéficier d'un prêt d'honneur personnel sans intérêts ni garanties.



► Ambition ECO

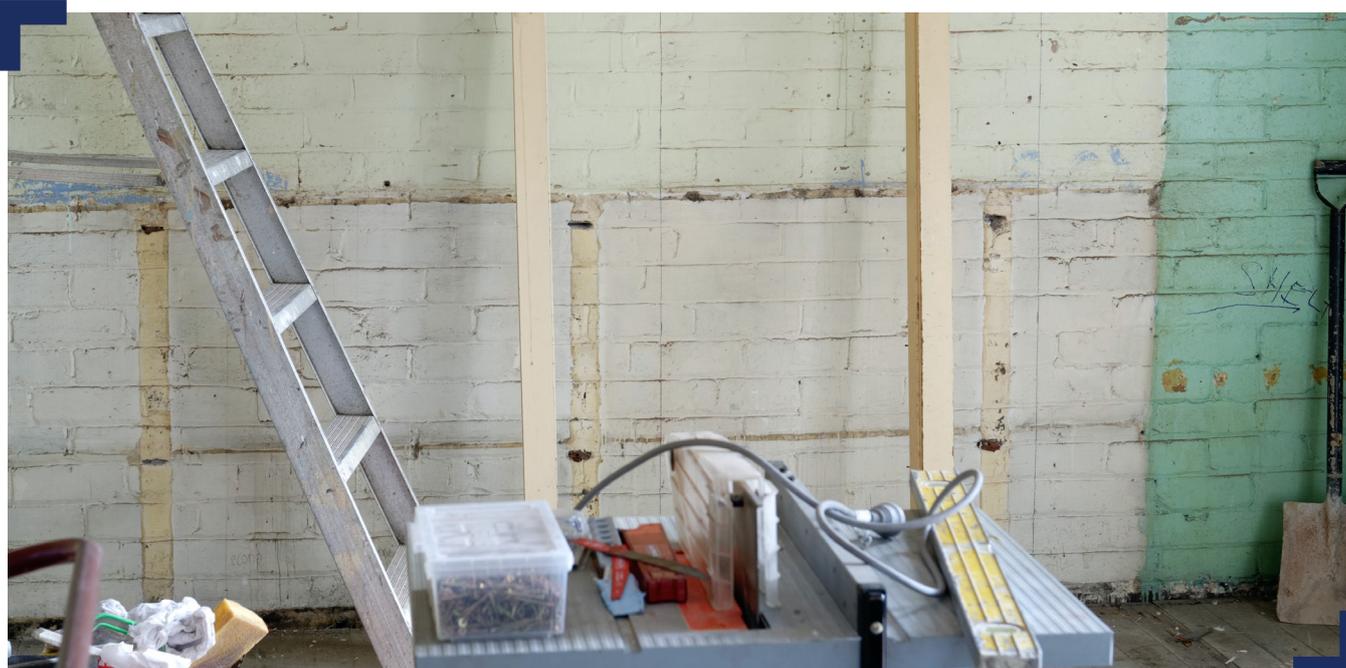
La Région accompagne, soutient et aide au développement des entreprises.

Les Sessions d'Accueil d'Actifs (SAA) portées par le CD 15

En participant aux Sessions d'Accueil d'Actifs organisées par le Conseil départemental du Cantal, la Communauté de communes du Pays de Salers souhaite se positionner

en tant que chef de file de la politique en faveur du maintien et de l'accueil de nouvelles populations sur son territoire.





DES AIDES POUR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

Propriétaires bailleurs, investisseurs : des aides financières existent pour réhabiliter des logements locatifs grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH-RR), mise en place jusqu'en 2025 sur la Communauté de communes du Pays de Salers. Une opération réunissant un certain nombre de financeurs, État, ANAH, Communauté de communes du Pays de Salers, Procivis Sud Massif Central soit une enveloppe globale de plus de 2.3 millions d'euros destinés à la rénovation de logements de plus de 15 ans, sur toute la durée de l'opération (2020-2025).

La remise sur le marché des logements vacants dans les centres bourgs

Pour les propriétaires bailleurs, les aides sont octroyées à condition que le logement atteigne au moins l'étiquette énergétique D après travaux avec un conventionnement Anah pour une durée de 6 ans. L'engagement de location ouvre droit à une réduction d'impôts. La Communauté de communes met en place un engagement financier annuel de 36 000€, pouvant permettre de bénéficier par logement réhabilité d'une subvention maximale de 12 000€, dès lors que la réhabilitation concerne un logement vacant très dégradé en vue d'une mise en location.

Accompagnement gratuit

Les travaux peuvent être de trois ordres : la rénovation énergétique des bâtiments (fenêtres, isolation, chauffage), le maintien à domicile (accessibilité, équipements, aménagement des pièces d'eau notamment) et la lutte contre l'habitat indigne (réhabilitation de logements anciens). Pour les propriétaires, les motivations sont nombreuses et variées : confort personnel et baisse des factures d'électricité et de chauffage pour les propriétaires occupants, adaptation à la demande locative pour les propriétaires bailleurs. Tous bénéficient d'un accompagnement gratuit et sans engagement de la part de Oc'teha, qui comprend, sous réserve d'éligibilité, des visites à domicile, l'aide à la constitution du dossier de demande de subventions.

PERMANENCES OC'TEHA

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

- **Communauté de communes du Pays de Salers** - 3, place du Château - 15140 SALERS
- **Ou dans vos communes :** Ally, Anglards de Salers, St Cernin, St Illide, Pleaux et St Martin Valmeroux



Contactez : **Paul FLEURET**
pfleuret@octeha.fr
06 44 51 92 35

L'OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE REVITALISATION RURALE 2020 - 2025

EST PILOTÉE PAR
LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS DE SALERS,
L'ÉTAT, L'ANAH ET
MISE EN OEUVRE
PAR OC'TÉHA

LE SERVICE PUBLIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT DANS LE CANTAL

Le département du Cantal, la région Auvergne Rhône Alpes et la Communauté de communes du Pays de Salers vous accompagnent dans vos démarches pour baisser votre consommation d'énergie, promouvoir les énergies renouvelables et matériaux écoresponsables et diminuer l'impact carbone.

Vous accompagne dans vos démarches avec :



DES CONSEILS FINANCIERS

- Les aides financières mobilisables et leur articulation
- Assistance à l'utilisation des plateformes numériques



DES CONSEILS TECHNIQUES

- Les différents travaux de rénovation énergétique
- L'impact environnemental des différents matériaux et procédés

- Les actions d'économies d'énergie
- La définition de travaux adaptés aux besoins et leur phasage



DES CONSEILS JURIDIQUES

- Les démarches administratives en matière d'urbanisme
- Le rôle des différents intervenants
- La contractualisation avec les prestataires



► VOUS SOUHAITEZ :

- Réduire votre facture énergétique
- Améliorer votre confort thermique
- Rénover en agissant pour la planète et le climat
- Être accompagné par un service public

- Vous informer sur les démarches écoresponsables dans le bâtiment

► **CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER AU :**
04 71 46 49 00
renovenergie@cantal.fr



RECETTES ET DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DU PAYS DE SALERS

Lors de la séance du Conseil communautaire du 11 avril 2022 à Ally, les élus communautaires ont adopté le budget 2022. Il est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la collectivité pour l'exercice à venir (année civile). Il est composé de 2 sections :

La section de fonctionnement

comprend les opérations relatives au fonctionnement courant et régulier de l'administration de la collectivité et des services publics (produits de la fiscalité locale, charges de personnel, dépenses courantes ...)

La section d'investissement

comprend les opérations qui modifient le patrimoine de la collectivité (acquisitions immobilières, travaux, constructions neuves ...)

FONCTIONNEMENT

Recettes 2022



Produits des services

€ 67 000.00

Atténuations des charges

€ 100 000.00



Impôts et taxes

€ 2 607 247.47

Autres produits de gestion courante

€ 130 100.00



Produits exceptionnels

€ 14 000.00

Dotations et participations

€ 686 000.00



Amortissement des subventions

€ 287 165.42



4 155 880.55 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2022

Charges à caractère général

Dépenses sur le fonctionnement quotidien des services

€ 367 200.00

Charges de personnel



17 agents en équivalent temps plein

€ 392 500.00

Autres charges de gestion courante

€ 1 224 936.84

Charges financières

Remboursement des intérêts d'emprunts
€ 34 000.00

Amortissement des biens

€ 729 782.64

Atténuations de produits

€ 1 390 361.07



Charges exceptionnelles

€ 17 100.00



La **section de fonctionnement** est construite de sorte à dégager des marges de financement de la **section d'investissement** dans laquelle sont inscrits de nombreux projets, comme ceux soldés en 2022 :

- ▶ **Parcabout le Falgoux = 100 000.00 €**
- ▶ **Stade de St Cernin = 50 000.00 €**
- ▶ **Col de Légal et Maison de la Salers = 35 000.00 €**
- ▶ **Entretien Hôtel d'entreprises = 30 000.00 €**



LA FISCALITÉ PRINCIPALE RECETTE

- ° TAXE D'HABITATION ET FONCIÈRE = **1.110 M €**
- ° COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES = **162 000.00 €**
- ° TAXE SURFACE COMMERCIALE = **11 400.00 €**
- ° IMPOSITION FORFAITAIRE = **83 500.00 €**
- ° AUTRES IMPÔTS LOCAUX = **2 000.00 €**
- ° ATTRIBUTION DE COMPENSATION = **158 347.47 €**
- ° FONDS DE PÉRÉQUATION = **131 000.00 €**
- ° TAXE DE SÉJOUR = **90 000.00 €**
- ° FRACTION DE TVA REVERSÉE = **859 000.00 €**

INVESTISSEMENT

Recettes 2022



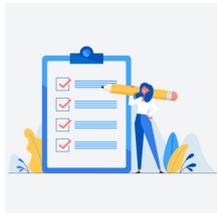
5 077 740.03 €



DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES

= 300 000.00 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT



Subventions versées pour financer les travaux et les équipements

= 1 608 900.00 €



EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

= 2 371 830.71 €

IMMOBILISATIONS

= 67 226.68 €



AMORTISSEMENT

= 729 782.64 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2022

OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENTS

Dépenses liées aux travaux, aux investissements et équipements de l'ensemble des services.

= 3 905 755.00 €



REMBOURSEMENT EMPRUNTS, DETTES ASSIMILÉES ET CRÉANCES RATTACHÉES

= 240 000.00 €



AMORTISSEMENT

= 287 165.42 €



TOP 5 DES INVESTISSEMENTS EN 2022

1.395 M € Base de loisirs et camping de Longayroux

600 000.00 € Construction de logements tremplin

500 000.00 € Rénovation gîtes d'étape Le Falgoux et Le Fau

500 000.00 € Rénovation bâtiment nordique Le Falgoux

32 500.00 € Compétence GEMAPI



ONIRIKA PARC ACCROBRANCHE ET DE LOISIRS

Le 06 juillet dernier, le parc Onirika a été inauguré. Le concept de ce nouvel équipement touristique, porté par la Communauté de communes du Pays de Salers, en partenariat avec la commune du Falgoux, repose sur la découverte de l'univers forestier de manière ludique et adaptée à tous. Avec le Puy Mary, Grand Site de France, Salers et Tournemire, classés Plus Beaux Villages de France, le Pays de Salers dispose d'atouts indéniables faisant de ce territoire l'un des principaux pôles d'attraction touristique du Département. Chaque année, des centaines de milliers de visiteurs se rendent dans ces lieux éminemment reconnus. Consciente de ce potentiel, la Communauté de communes du Pays de Salers œuvre depuis de nombreuses années au soutien et au développement d'activités permettant de conforter et de renforcer l'offre touristique déjà présente sur le territoire.

Le Pont des Eaux

Déjà connu pour sa station de ski de fond, le site du Pont des Eaux propose désormais une nouvelle activité, inédite sur le territoire, qui vient compléter l'offre de loisirs et de pleine nature du Pays de Salers.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Dès l'été 2021, les visiteurs avaient pu découvrir les 5 **parcours accrobranche**, classés du bleu au rouge en fonction de la difficulté, et l'**Explor'Games** « le mur-

mure d'Onirika », jeu de piste interactif avec énigmes à résoudre et défis à relever. En 2022, le parc s'est enrichi de nouvelles activités : un **espace Arbofilets**© de plus de 400 m² tendu entre les arbres, un **sentier pédagogique** pour découvrir toutes les richesses faunistiques et floristiques de la forêt et la **location de VTT à assistance électrique**. Les visiteurs sont désormais accueillis dans de nouveaux bâtiments en bois qui abritent également une « **grignoterie** » pour les petits encas.

INFOS PRATIQUES



- ▶ Ouverture du 21 mai au 06 novembre 2022
- ▶ Basse saison : les weekends et jours fériés de 14h00 à 18h00
- ▶ Haute saison : tous les jours de 10h00 à 19h00

CONTACT

Le Pont des Eaux
15380 LE FALGOUX
06 60 23 85 86

onirikaventure@gmail.com
www.onirika.fr

LONGAYROUX

BASE DE LOISIRS NAUTIQUES

Le 02 juillet dernier, la base nautique et de loisirs de Longayroux a ouvert ses portes au public. Aménagée sur les rives du lac d'Enchanet par la Communauté de communes du Pays de Salers en partenariat avec la commune de Pleaux, elle a été confiée à la SCIC ASLJ Nord Cantal qui en assure l'exploitation pour la saison estivale.

Le site de Longayroux

Seul plan d'eau du territoire du Pays de Salers, le lac d'Enchanet se situe à 13 km de Pleaux et à une vingtaine de km de Mauriac. Il résulte de la construction dans les années 1950 du barrage hydroélectrique du même nom, toujours exploité par EDF. Alimentée par la Maronne et ses affluents, la retenue est une vaste étendue de plus de 350 hectares entourée de gorges boisées au relief accidenté. Ses eaux claires de très bonne qualité en font un lieu propice aux activités aquatiques.

Le projet

Pourtant, ce site à l'environnement exceptionnel n'est assurément pas reconnu à sa juste valeur. Consciente de ce potentiel, la Communauté de communes du Pays de Salers s'est engagée dans un vaste projet de réaménagement



INFOS PRATIQUES :

- ▶ Ouverture du 02 juillet au 28 août 2022
- ▶ du lundi au samedi de 14h à 19h
- ▶ le dimanche de 11h à 19h

CONTACT

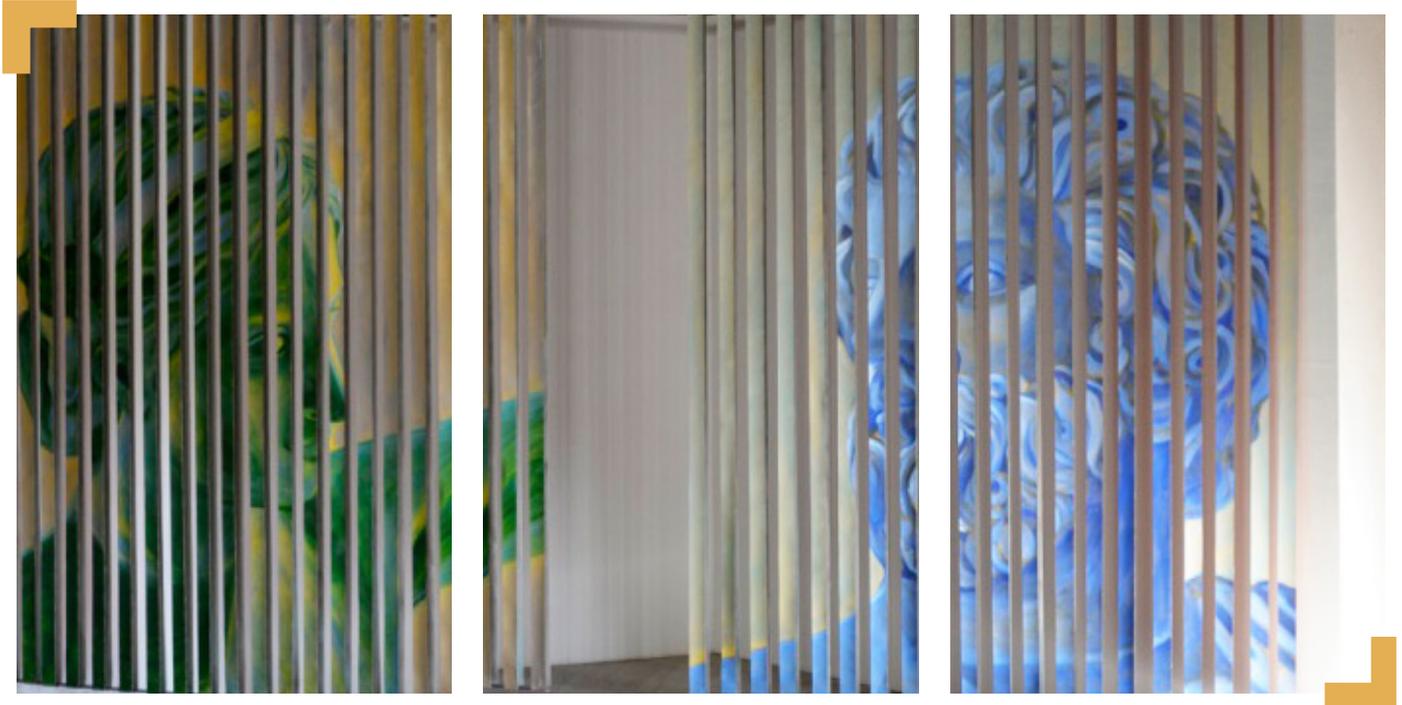
SCIC ASLJ - 04 71 68 46 83
www.asljmauriac.com

ment structuré autour de 2 axes : la **réhabilitation du camping Les Alizés** dont la collectivité vient de faire l'acquisition et la **création d'une base de loisirs** sur l'emplacement de l'ancien camping municipal mis à disposition par la commune de Pleaux.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Ce projet d'envergure pour le territoire mérite une réflexion et une attention toutes particulières et se réalisera par étapes : la première d'entre elles a démarré dès cet été avec l'aménagement d'une partie de la future base de loisirs avec l'acquisition d'un **parc aquatique gonflable** et la constitution d'un pôle de **location de matériel** (bateaux électriques, canoës, paddles...). La plage s'est également refait une petite beauté grâce à l'apport supplémentaire de **87 tonnes de sable** pour le plus grand plaisir des baigneurs !





LE PAYS DE SALERS EMBARQUE LA JEUNESSE

Le Pays de Salers poursuit sa politique culturelle en associant la jeunesse. En outre, elle propose des ateliers artistiques dans les écoles. Au total ce sont 27 classes et plus de 730 élèves qui vont en bénéficier durant toute l'année scolaire 2022-2023.

Un programme amplifié

Pour la saison 2022-2023, le Pays de Salers a souhaité amplifier son programme.

Spectacle, musique électronique, art visuel, concert, lecture, danse, théâtre, musique, cinéma, médiation et atelier...feront voyager le public. Il se laissera surprendre par des spectacles de très grande qualité et par des séances participatives proposées en amont des spectacles.

Ce **voyage sera intense, surprenant et accessible à tous** selon une politique tarifaire au plus près du public, dans des salles polyvalentes non équipées et qui le seront le temps d'une séance.

► **Plus d'infos sur**
www.pays-salers.fr

Un lien privilégié avec les écoles et les collèges

Pour favoriser le développement culturel en milieu rural, connaissant la difficulté pour la jeunesse de notre territoire d'accéder à la culture, le Pays de Salers s'inscrit dans une politique engagée au service de ses élèves. Les spectacles proposés sont programmés dans différentes salles du territoire avec l'aide des communes, en étroite collaboration entre les services de la Communauté de communes et les établissements scolaires. Cette proximité immédiate génère des rencontres, des questionnements, de la convivialité, symboles du bien vivre ensemble.



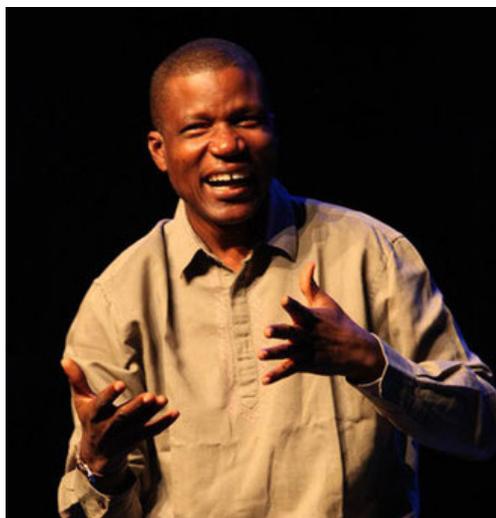
Éveil musical



Depuis 2009, la Communauté de communes organise pour les rentrées scolaires l'éveil musical à destination des enfants de 0 à 6 ans. Elle finance cette action par le biais de l'école de musique du Nord Cantal. L'intervention d'une d'enseignant(e) titulaire du DUMI) dans toutes les classes de cycle 1 des 10 écoles du territoire et des 5 points d'accueil du Relais Petite Enfance représente 110 heures pour un budget d'environ 4 500 €.



INFOS ET RÉSERVATIONS - Office de Tourisme du Pays de Salers



« ADAMA ADEPOJU »

FESTIVAL LAS RAPATONADAS

Jeudi 10 novembre 2022

20h30 - Salle des fêtes de St Illide

Tout public à partir de 5 ans

- ▶ **TARIF PLEIN** : 5.00 €
- ▶ **TARIF RÉDUIT** : 3.00 €



PLUS D'INFOS SUR

www.pays-salers.fr



« GRANDMA'S ASHES + Julii Sharp »

FESTIVAL HIBERNAROCK 

Vendredi 03 mars 2023

20h30 - Salle du Temps Libre de Pleaux

Tout public

- ▶ **TARIF UNIQUE** : 10.00 €
- ▶ **GRATUIT POUR LES MOINS DE 12 ANS**



« CLIMAX »

CIE ZYGOMATIC

Vendredi 07 avril 2023

20h30 - Salle de la CCAS de Pleaux

Tout public à partir de 8 ans

- ▶ **TARIF PLEIN** : 5.00 €
- ▶ **TARIF RÉDUIT** : 3.00 €



REVITALISER NOTRE TERRITOIRE AVEC LE PROGRAMME « Petites Villes de Demain »



Comment imagineriez-vous votre village de demain ? Quelle place laisseriez-vous aux commerces, à l'habitat, au cadre de vie et à la nature ? «Petites Villes de Demain» : un programme à construire ensemble.

Un programme ambitieux

Le programme Petites Villes de Demain vise à aider les communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et veulent renforcer leur attractivité, à définir leur projet de territoire. Le programme prévoit de donner aux élus de ces petites villes et à leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets en confortant leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre, et respectueuses de l'environnement. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants en accompagnant les collectivités dans des trajectoires cohérentes et dynamiques. A travers ce dispositif, la Communauté de communes du Pays de Salers compte mener une véritable stratégie de revitalisation, en valorisant son territoire afin de le rendre plus attractif.

Revitaliser le Pays de Salers

Le Pays de Salers est un territoire hyper-rural à la démographie fléchissante et vieillissante. Grâce à un programme d'actions axé sur le maintien et l'accueil de nouvelles populations, la Communauté de communes enregistre un solde migratoire positif de manière pérenne qui tente de contre balancer le solde naturel. Son organisation et son équilibre territorial s'appuient sur ses trois bourgs-centres : Pleaux, St Cernin, St Martin Valmeroux, qui concentrent plus d'1/3 de la population de nos 27 communes. Cette multipolarité est une véritable opportunité car elle permet un maillage homogène et cohérent sur ce vaste territoire de montagnes. Ces trois centres-bourgs concentrent, chacun, la majorité des services ressources pour les habitants : écoles,

QUEL SOUTIEN DE L'ÉTAT ?

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- **l'accès à un réseau national**, le Club Petites Villes de Demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme ;
- **l'apport de financements** sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place ;
- **le soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en oeuvre leur projet de territoire.

maisons de santé pluridisciplinaires, commerces divers, services bancaires et postaux, médiathèques, structures pour personnes âgées, gendarmeries, centre de secours, collèges... Ainsi, ils se complètent parfaitement.

Le projet porté par la CCPS

Le projet de territoire établi à travers le programme « Petites Villes de Demain » permettra d'identifier les axes à prioriser, et de mettre en place des actions orientées vers le développement économique et touristique, l'amélioration de l'habitat, le renforcement des services au public ainsi que le développement d'une politique sportive et culturelle riche.

A partir de la signature de la Convention « Petites Villes de Demain », les communes lauréates ont 18 mois pour mettre en place une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). L'ORT se présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les divers partenaires, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux.



Construction d'une Halle polyvalente à Saint Cernin
Croquis réalisé par Atelier Cyril VIDAL
Maîtrise d'ouvrage : commune de ST CERNIN

LES PARTENAIRES

« Petites Villes de Demain » propose à la fois un cadre de travail et une méthode partenariale, qui rassemblent au côté des services de l'État, un grand nombre de partenaires nationaux (Banque des territoires, ANAH, CEREMA). Ils viennent souvent compléter l'offre existante, proposée par le Conseil départemental et le Conseil régional. Chacun l'enrichit et y apporte sa propre contribution, pour augmenter les chances de concrétiser tous les projets.

Les partenaires financiers



Les partenaires dans l'action



QUELS OBJECTIFS ?

- **Développer, diversifier et pérenniser l'offre de services publics** (maison de services, santé, petite enfance, micro-crèches, jeunesse...)
- **Développer une politique de l'habitat** (amélioration de l'habitat, reconquête des logements vacants...)
- **Développer le numérique en tant que facteur d'attractivité** (Hôtel numérique, télétravail, vente en ligne...)
- **Dynamiser le tissu commercial** (halle de marché, réseau commercial, circuits courts...)

La stratégie élaborée permettra au Pays de Salers de créer une dynamique globale et harmonieuse sur son territoire, autour d'un projet commun, en faveur de la cohésion et de l'attractivité.

- ▶ **Micro-crèches =**
à St Cernin et St Martin Valmeroux
- ▶ **Salle polyvalente =**
à St Martin Valmeroux
- ▶ **Réhabilitation de l'ancien collège St Joseph =**
à Pleaux
- ▶ **Travaux d'aménagement des centres bourgs =**
à Pleaux, St Cernin et St Martin Valmeroux
- ▶ **Maisons France Services =**
à St Martin Valmeroux
- ▶ **Halles polyvalentes =**
à St Cernin et St Martin Valmeroux
- ▶ **Aménagement de places et de squares =**
à Pleaux



RÉSIDENCE D'ARCHITECTURE - PLEAUX 2022

Une première dans le Cantal.

Au-delà de cet aspect « nouveauté », c'est la démarche en elle-même qui est innovante car elle mobilise les différents acteurs du territoire et laisse la parole aux habitants afin qu'ils puissent s'approprier le projet et le définir eux-mêmes. Grâce au **dispositif Petites Villes de Demain**, ce projet a pu être financé à hauteur de 50% par la Banque des territoires. Imaginée sur le modèle des Résidences d'Artistes, la Résidence d'Architecture est un dispositif de médiation culturelle innovant destiné à ouvrir le regard du plus grand nombre sur les problématiques contemporaines liées à l'identité des villes et des territoires. Elle s'inscrit dans une démarche à la fois pédagogique et culturelle et repose sur le lien fort entre l'équipe résidente et les habitants. Elle a pour vocation d'interroger sur le devenir du **collège Saint Joseph** et sur le développement du territoire, de susciter des questionnements sur la production architecturale, les usages, les modes de vie, ainsi que les

liens entre habitat et l'environnement local. Durant six semaines, 3 architectes et paysagistes de l'atelier « Incipit », se sont saisis du projet et ont investi les lieux. Ils ont réalisé trois temps de résidence entre janvier et avril 2022. Des scénarios ont été testés via la déclinaison de plusieurs aménagements pour montrer ce que pourraient devenir les locaux réaménagés. A chacune de ces phases des réunions publiques ont été organisées ainsi que des visites sur site et des tables rondes réunissant aussi bien les habitants que les acteurs du territoire.

Partenaires :

La Commune de Pleaux, le CAUE du Cantal, la Communauté de communes du Pays de Salers, la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Cantal, le Département du Cantal, le programme Petites Villes de Demain et l'association Petites Cités de Caractère®, les habitants, les agents municipaux et les commerçants de Pleaux.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



LE PAYS DE SALERS SIGNE UN NOUVEAU PROJET SOCIAL

Une démarche partenariale

En fin d'année 2022, la Communauté de communes du Pays de Salers signera, conjointement avec les communes souhaitant s'engager dans la démarche et en partenariat avec la CAF, la Convention Territoriale Globale. Cette convention représentera le nouveau contrat social de notre territoire et établira les priorités et les actions à mettre en place à l'horizon 2026. Elle remplace le Contrat Enfance Jeunesse en incluant davantage de thématiques comme celles relatives à la petite-enfance, la parentalité, le logement, le handicap, l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale.

Un diagnostic partagé

Afin de parvenir à l'élaboration de ce document, le Pays de Salers a lancé une étude fin 2021 pour identifier les besoins des habitants. C'est le bureau d'études Populus qui a été mandaté pour mener à bien cette mission. Cette étude a été financée à la hauteur de 50% par la Banque des Territoires (soit 7 750€ HT), dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.

Dans un premier temps, cette étude a débuté par un focus sur la petite-enfance, sujet d'actualité dû

à une suractivité des assistantes maternelles liée aux départs en retraite de ces dernières et qui ne sont pas remplacées. Cette étude a permis aux trois Petites Villes Demain de mieux définir leurs projets de mode de garde collectif (micro-crèches). Dans un second temps, des entretiens, des ateliers et des groupes de travail ont permis de mettre autour de la table les acteurs du territoire : élus, associations, CAF du Cantal, Mutualité Sociale Agricole, Protection Maternelle Infantile, collèges, écoles, Relais Petite Enfance, centres de loisirs, entreprises ... afin de réaliser un diagnostic partagé du territoire, d'identifier les besoins des habitants et définir un plan d'action adapté pour y répondre. Ce diagnostic a été complété par une enquête menée auprès des habitants du Pays de Salers. 300 personnes ont répondu à cette étude.

Plan d'actions

Aujourd'hui les communes de St Cernin et St Martin Valmeroux ont déposé les dossiers de demande de subvention auprès de la CAF ainsi que d'autres partenaires pour des micro-crèches de 12 places. La commune de St Martin Valmeroux bénéficiera également d'un financement dans le cadre du CRTE 2022. Les deux structures devraient ouvrir en 2024.



L'EAU A UN COÛT :

CELUI DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

En tant que ressource naturelle, l'eau n'a pas de prix. Avec cette période longue de sécheresse, c'est aujourd'hui une évidence : il faut préserver cette ressource et la gérer avec la plus grande attention. Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Salers, la gestion de l'eau potable est de la compétence des communes et celle de l'assainissement (collectif ou individuel) incombe à l'intercommunalité.

Décryptage de la facture

La facture payée par les usagers de l'eau potable (abonnés en collectif) s'explique par le coût des services publics d'eau et d'assainissement : pour distribuer l'eau, il faut d'abord la prélever, la potabiliser, l'acheminer jusqu'au robinet, puis, après usage, la collecter, la transporter en station de traitement et l'assainir, pour finalement la rejeter dans le milieu naturel.

Ainsi, le prix payé par l'utilisateur permet de couvrir le coût de toutes ces étapes. Il inclut le service d'eau potable et le service d'assainissement, mais également des redevances et des taxes, qui doivent servir à compenser la pollution générée par les usages de l'eau.

Les réseaux d'assainissement nécessitent de nombreux travaux, à la fois pour les réseaux de collecte et de transfert des eaux usées, les postes de relevage et les stations de traitement.

Les coûts liés à l'assainissement des eaux usées dépendent aussi de la sensibilité du milieu récepteur. Sur notre territoire les rivières sont les seuls exutoires et leur capacité d'auto-épuration diminue en période d'étiage, période où le niveau d'eau atteint son point le plus bas. L'épuration de l'eau doit donc être constamment améliorée. Cela entraîne inévitablement des coûts plus élevés.

Évolution du prix + 9.00% :

Le prix du service d'assainissement a donc été augmenté en décembre 2021 pour passer à 1.65 € du m³ assaini au lieu de 1.51 € (calculé pour une consommation domestique de 120m³ annuels). Cette évolution de tarif était demandée par l'Agence de l'eau et le Conseil départemental du Cantal pour bénéficier lors de nos travaux d'investissement sur les réseaux et les stations de traitement de subventions conséquentes.

ÉTUDES RÉALISÉES

- **St Bonnet-de-Salers** : Diagnostic du système d'assainissement du bourg
- **Freix-Anglards** : Etude de révision de zonage, diagnostic STEP et des réseaux
- **Pays de Salers** : Cartographie des réseaux et des infrastructures d'assainissement collectif
- **Besse** : Travaux de réfection de la traverse du bourg le long de la RD42 avec mise en séparatif des réseaux d'assainissement

ÉTUDES EN COURS

- **Tournemire** : Diagnostic d'assainissement du bourg
- **Étude préalable à une révision du zonage d'assainissement des communes suivantes** : St Vincent de Salers, St Cernin, Ste Eulalie, Tournemire, Girgols, Escorailles, Brageac, Barriac les Bosquets, St Martin Valmeroux, Le Fau, St Chamant, St Paul de Salers, Ally, Chausseac, St Cirques de Malbert et Besse.
- **Le Vaulmier** : Étude de mise en conformité du système d'assainissement collectif du bourg
- **Le Falgoux** : Etude préalable à une révision du zonage d'assainissement et schéma de réhabilitation et de mise en conformité des systèmes d'assainissement de la commune.

TRAVAUX RÉALISÉS

- **Freix-Anglards** : Mise aux normes de la filière d'assainissement collectif (réseaux et STEP) du bourg
- **Saint-Cernin** : Travaux de réhabilitation de la STEP du bourg
- **Pleaux** : Travaux de réfection de la traverse du bourg et reprise du réseau unitaire

TRAVAUX EN COURS

- **St Bonnet de Salers** : Travaux d'élimination des eaux claires parasites permanentes (ECCPP) sur les réseaux d'assainissement du bourg via la mise en séparatif des réseaux.
- **Pleaux - Loupiac** : Réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg de Loupiac et du lotissement des foyers cantaliens. Construction de la nouvelle station d'épuration. Réhabilitation des réseaux d'assainissement existants.



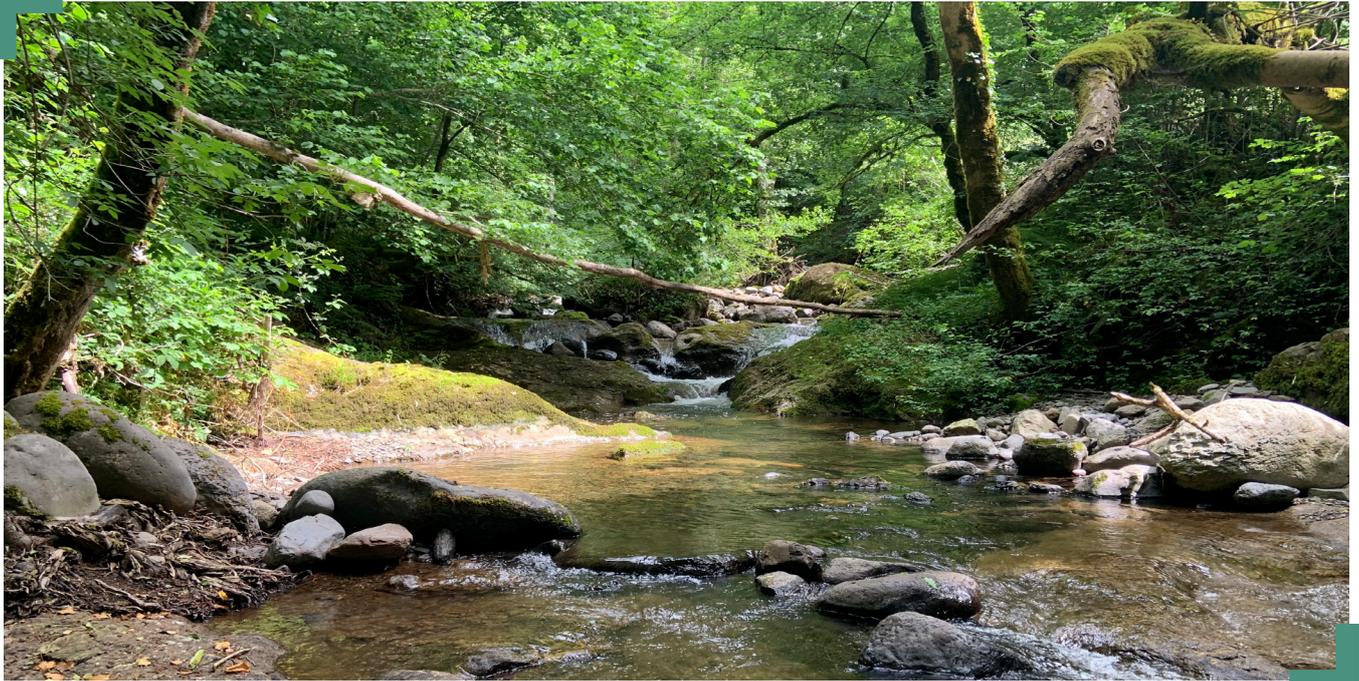
BUDGET 2022, EN BREF

Investissement

- Assainissement collectif : 3 469 113.13 €
- Assainissement non collectif : 34 455.11 €

Fonctionnement

- Assainissement collectif : 818 334.08 €
- Assainissement non collectif : 176 724.84 €



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

POUR UNE EAU DE QUALITÉ ET EN QUANTITÉ POUR TOUS

La compétence GEMAPI a pour objectif la gestion des milieux aquatiques à l'échelle de tout ou partie d'un bassin versant afin d'avoir de l'eau en quantité et de qualité dans nos rivières, lacs, nappes et zones humides. Une gestion concertée de la ressource, permettra d'assurer les besoins nécessaires aux acteurs directement liés à ces milieux. Dans un contexte de changement climatique notamment marqué par d'importants épisodes de sécheresse, la préservation de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif, qualitatif et écologique est l'affaire de tous.

Quels objectifs ?

Les milieux aquatiques (rivières, ruisseaux, zones humides et nappes d'accompagnement) sont la ressource en eau de notre territoire. Leur préservation passe par 4 grandes missions :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- La défense contre les inondations ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Mise en œuvre

Les limites des bassins hydrographiques ne sont pas les délimitations administratives de notre territoire. La Communauté de communes du Pays de Salers est principalement concernée par 3 grands bassins versants : la Maronne, l'Auze et la Sumène.

L'articulation de la GEMAPI et son application se font par l'élaboration de Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) à l'échelle de bassins versants. Ces programmes, faisant suite à un diagnostic de terrain, présentent un programme d'actions ayant pour objectif de préserver, restaurer et valoriser les milieux aquatiques.

SOUS QUELLE FORME ?



ENTENTE
MARONNE

PAYS DE SALERS - CHATAIGNERAIE - XAINTRIE VAL DORDOGNE

La Communauté de communes du Pays de Salers s'est associée avec d'autres intercommunalités sous forme d'ententes à l'échelle d'entités hydrographiques cohérentes.

L'entente « Maronne »

Associée à la Châtaigneraie Cantalienne et Xaintrie-Val Dordogne, la Communauté de communes du Pays de Salers est porteuse du projet par le recrutement d'un technicien de rivière afin d'élaborer le futur PPG du bassin versant de la Maronne.

L'entente « Auze-Sumène »

Cette entente associe le Pays de Salers avec les Communautés de communes Pays de Gentiane, Pays de Mauriac et Sumène-Artense. Un technicien de rivière dont le poste est porté par la CC Sumène-Artense a la charge d'élaborer un futur PPG pour le bassin hydrographique de l'Auze et de la Sumène.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE PARCELLES EN BORD DE COURS D'EAU ?

Il se peut que vous croisiez un des deux techniciens de rivière, tablette à la main, arpentant le cours d'eau mitoyen à vos parcelles. En effet, préalablement à l'élaboration des programmes, un diagnostic général des bassins versants est établi par nos techniciens afin de déterminer les principaux enjeux liés à la gestion de la ressource sur le territoire. A terme, un plan d'action, en lien direct avec ces enjeux, sera fixé à l'échelle du bassin. Déterminé en concertation avec les élus, acteurs et usagers du territoire, ce plan d'action mettra en place des aménagements sur les rivières, ruisseaux et zones humides afin de préserver la ressource d'un point de vue quantitatif comme qualitatif.

En cas de questionnements concernant vos droits, devoirs ou possibilités d'actions en bord de cours d'eau, n'hésitez pas à contacter le technicien en charge de votre bassin respectif qui saura vous apporter des éléments.

ET LE FINANCEMENT ?

Les dépenses liées à cette nouvelle compétence obligatoire (matériel, agents, diagnostic, travaux...) sont financées à plus de 50% par des subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ainsi que le Conseil départemental du Cantal. Le reste à charge est auto-financé par les Communautés de communes au prorata de la superficie qui les concerne pour chaque bassin.



LE PAYS DE SALERS INSTAURE LA TAXE GEMAPI



Assumant sa compétence par l'élaboration de deux PPG ainsi que la **mise en place de moyens humains**, la Communauté de communes du Pays de Salers va prochainement mettre en place la **taxe GEMAPI**. Cette taxe additionnelle prélevée sur les avis d'impositions des autres taxes sera établie afin de permettre à la collectivité d'assurer un **bon exercice de cette compétence** au sens du Code de l'Environnement, à savoir :

- L'aménagement des bassins versants de la Maronne, de l'Auze et du Mars.
- L'entretien et l'aménagement de la Maronne, l'Auze, le Mars et de leurs affluents (Bertrande, Doire, Incon, Monzola Pailhès, Sionne, Rai d'Aigueperse...).
- Prévention des inondations.
- La restauration ou la préservation des zones humides notamment sur les zones de plateaux.

CONTACT:

Entente Maronne : Samuel BARNABE
s.barnabe@pays-salers.fr - 04 71 40 58 07

Entente Auze Sumène : Julien COUTURAS
jcouturas@sumene-artense.com - 04 71 40 62 66





COMMENT FAIRE LE TRI DES DÉCHETS DOMESTIQUES ?

LES DÉCHETS RECYCLABLES



Les déchets recyclables sont ceux qui peuvent être triés et connaître une nouvelle vie sous un conditionnement différent. Ils se classent en 4 grandes catégories : **le plastique, le verre, le papier et le métal**. Bien que le tri et le recyclage ne soient pas toujours faciles à faire, il est important d'essayer de former nos enfants à ces bonnes pratiques.

Si vous hésitez sur un produit, il est préférable de le mettre avec les non recyclables.

LES DÉCHETS NON RECYCLABLES



Tous les déchets ne sont pas recyclables. À la maison, on parle d'« **ordures ménagères non recyclables ou résiduelles** ». Autrement dit, les déchets de tous les jours qui ne présentent pas de possibilités de valorisation ou de traitement. Ils ne peuvent pas être mis ni dans les colonnes de tri, ni apportés à la déchèterie.

Ces déchets non recyclables sont collectés par le service des ordures ménagères. Le planning est disponible sur le site internet.

LES DÉCHETS SPÉCIAUX



Les déchets spéciaux sont des **déchets dangereux** qui doivent suivre une filière de collecte et d'élimination particulière, pour des questions de santé publique ou de protection de l'environnement. Ils ne doivent en aucun cas être déversés dans les toilettes ou collectés avec les ordures ménagères. Ils sont notamment constitués de produits tels que solvants usagés, déchets de produits chimiques, piles, batteries, huiles minérales, peintures, sprays, médicaments périmés.



1 TERRITOIRE, 3 DÉCHÈTERIES À VOTRE DISPOSITION

▶ ESPACE D'ACTIVITÉS 360°

▶ ST CERNIN

▶ PLEAUX

HORAIRES

Du lundi au vendredi : de 16h30 à 18h30

Le samedi : de 9h30 à 12h00

Fermeture les dimanches et jours fériés

« PLUS D'INFOS SUR www.pays-salers.fr »





LE MEILLEUR DÉCHET

EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS

Nos « poubelles » débordent de déchets qui n'y ont pas leur place. Carton, déchets verts, ferraille, gravats et autres déchets spécifiques n'ont pas à être déposés dans les bacs à ordures ménagères, car tout ne va pas dans le bac à déchets qui se trouve à proximité de chez vous !

Un effort collectif nécessaire

En effet, chaque déchet a son mode de collecte et son traitement spécifique ! Et le camion de collecte des déchets ménagers n'est pas une déchèterie ambulante ! Il n'a pas à collecter les déchets que vous devez apporter en déchèterie ou même aux bornes d'apport volontaire pour ce qui concerne les journaux, les emballages plastiques ou cartonnés et le verre.

Le tri est ingrat, fastidieux, encombrant, mais il est important pour recycler tout ce qui peut l'être. Un bon tri à son domicile évite le gaspillage de matières premières. (Exemple : recyclage des bouteilles plastiques).

De plus en plus de fréquentation dans nos déchèteries

Il y a eu beaucoup de fréquentation dans les déchèteries cet été. C'est un signe que nous trions plus et mieux et qu'elles répondent à un réel besoin. Mais qui dit fréquentation dit règles à respecter pour un fonctionnement harmonieux. Chacun doit faire le nécessaire pour respecter les règles de sécurité, les consignes de tri ... Nous entamons une réflexion avec les agents pour améliorer notre fonctionnement (accueil, flux de véhicules, signalétique ...)



DES CHANGEMENTS À L'AVENIR

Les camions de la Communauté de communes qui vont jusqu'à présent à Drugeac pour décharger les déchets ménagers collectés chaque jour devront à l'avenir aller jusqu'à Mauriac. C'est un coût de transport qui va s'alourdir car nous ne disposons d'aucun équipement de traitement (incinération ou enfouissement) sur le territoire du Cantal et tous les déchets qui y sont produits sont transférés sur d'autres territoires pour les traiter.

Une étude départementale

Pour remédier à cette situation, le Département du Cantal a lancé une étude pour faire le bilan de notre gestion des déchets, de la collecte au traitement. Dans ce cadre, la Communauté de communes réfléchit également à modifier son mode de collecte afin de limiter les volumes de déchets collectés chaque jour et les kilomètres à parcourir mais aussi afin que les habitants aient encore plus recours à nos 3 sites de déchèteries.

La CCPS va analyser ses coûts pour optimiser son service.

L'ADEME propose une méthodologie (matrice des coûts) et un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. Adopter cette méthode permettra de mieux connaître et gérer nos coûts par type de déchets et/ ou de collecte. Les années 2019-2020-2021 seront bientôt analysées. Il sera alors possible de disposer d'éléments permettant d'optimiser notre service.

**LE PARC « ONIRIKA »
ACCROBRANCHE
ET LOISIRS**



UN NOUVEL
ÉQUIPEMENT PORTÉ
PAR LE
PAYS DE SALERS

